

Image not found or type unknown



Recours suite erreur de constat

Par **Smain10**, le **05/06/2014 à 12:37**

Bonjour,
Nous avons eu un accrochage avec une autre voiture sur l'autoroute.
A la vue d'un accident sur la même voie que la notre, nous avons freiné mais la voiture qui nous suivait nous a percuté par la droite car elle a perdu le contrôle de son véhicule en voulant nous éviter.
Nous avons fait une erreur en remplissant car nous avons mal dessiné les voitures au moment de l'accident et nous n'avons pas coché la bonne case.
La personne avec qui nous avons effectué le constat ne veut pas revenir dessus (annule et remplace).
Quelles sont les recours à notre disposition pour corriger la situation car nous somme actuellement responsable à 50%.
Merci d'avance

Par **Lag0**, le **05/06/2014 à 13:09**

Bonjour,
Normalement, si vous avez signé le constat, c'est que vous en reconnaissez l'exactitude. Sauf accord avec l'autre conducteur, il va être difficile de revenir dessus. Il vous faudrait apporter des éléments probants pour démontrer que le constat ne reflète pas la réalité tels que des témoins par exemple.